ardèche
LE DEPARTEMENT

VOTE DE LA DÉCISION MODIFICATIVE

UNE DM1 EN DÉCLINAISON DU PLAN D'ACTIONS COVID-19 ARDÈCHE À VOS CÔTÉS

22 juin 2020

Ce lundi 22 juin, le conseil départemental de l'Ardèche se réunit en assemblée plénière pour voter sa première décision modificative du budget.
Une séance qui sera aussi l'occasion de revenir sur l'année écoulée au travers de l'approbation du compte administratif 2019.

COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Au cours de l'année 2019, grâce à une gestion rigoureuse en fonctionnement, le Département est parvenu à préserver sa capacité d'autofinancement avec **une épargne brute qui s'établit à 46,8 M€** en hausse de 0,37 M€.

Cette très bonne tenue financière résulte d'une augmentation, en volume, des recettes de fonctionnement (+5,4 M€) plus importante que les dépenses de fonctionnement (+5,07 M€), et ce malgré les interventions exceptionnelles de notre Département au titre du séisme notamment. Sur 2019, les recettes de fonctionnement s'établissent à 362,8 M€ tandis que les dépenses représentent 316,01 M€.

Grâce à cette gestion rigoureuse, le Département de l'Ardèche a pu éviter l'effet ciseau rencontré dans de nombreuses collectivités et caractérisé par une dynamique des dépenses de fonctionnement plus importante que les recettes de fonctionnement. Surtout, il a pu dégager des **marges de manœuvre supplémentaires sur son fonctionnement pour soutenir son effort d'investissement** en faveur de l'Ardèche et des Ardéchois.

Le niveau d'**investissement** s'établit à 74 M€ en **hausse de 2,5 M€ par rapport à 2018**.

Si la réalisation est ainsi ambitieuse, la gestion est restée pour autant responsable avec le maintien de notre capacité de désendettement en dessous de 6 années en 2019 avec 5,97 années (contre 5,85 années en 2018) bien en-dessous des seuils d'alerte plafond de 10 années définis au niveau national.

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°1

Par rapport aux années précédentes où l'affectation du résultat dégagé permettait de diminuer la recette prévisionnelle d'emprunt, **la crise du Covid-19 nous conduit cette année, en DM1, à revoir à la baisse de façon très conséquente nos recettes réelles de fonctionnement**, et à laisser inchangée la recette prévisionnelle d'emprunt (43,3 M€).
Le résultat de 2019 (14,46 M€) est ainsi utilisé en grande partie pour absorber la **baisse de nos recettes conjoncturelles comme les DMTO (- 5M€) ou la TSCA (-3,5 M€).** Hors report du résultat 2019, les **recettes de fonctionnement diminuent en effet de -8,22 M€.**
Pour autant, le Département :

Hôtel du Département - Quartier La Chaumette
BP 737 - 07007 Privas cedex - tél : 04 75 66 77 08
fax : 04 75 66 77 99 - Mél : com@ardeche.fr

- reste très vigilant sur la maîtrise de son fonctionnement avec une inscription de nouveaux crédits limitée à 428 k€ liée essentiellement au Covid-19 avec en particulier le versement d'une prime exceptionnelle à chaque assistant familial qui a accueilli un enfant pendant la crise (+177 k€) et l'augmentation de l'indemnité d'entretien journalière pendant la crise (+143 k€)

- propose **l'inscription de nouveaux crédits en investissement pour 3,47 M€** au titre du soutien aux établissements avec le solde de subventions en annuités pour 4,2 M€, qui permet de porter à 79,5 M€ les dépenses d'investissement votées en 2020, malgré la diminution de certains crédits du fait de la crise et du décalage de travaux dans les collèges notamment.

- inscrit **2,5 M€ supplémentaires en dépenses imprévues** pour faire face aux impacts éventuels futurs liés à la crise actuelle.

Cette DM1 s'inscrit donc en déclinaison du plan de soutien de 38 M€ décidé pour faire face aux suites de la crise du COVID-19. Elle illustre la capacité de la collectivité départementale à absorber des chocs financiers de grande ampleur tout en continuant d'intervenir avec force et efficacité au profit de la population.

Hôtel du Département - Quartier La Chaumette
BP 737 - 07007 Privas cedex - tél : 04 75 66 77 08
fax : 04 75 66 77 99 - Mél : com@ardeche.fr

PLAN D'ACTIONS COVID 19 ARDÉCHE À VOS CÔTÉS

Dans le prolongement du plan d'actions covid-19 (ardeche.fr/coronavirus), qui révélait l'implication forte du Département dans la gestion sanitaire et sociale de la crise et aux côtés des acteurs socio-économiques pour tenter d'en atténuer l'impact sur le territoire, la collectivité développe de nouvelles mesures de soutien notamment en direction des acteurs économiques. Les décision prises le 22 juin 2020, prennent en compte certains besoins émergeants ou déjà connus. Avec cette crise sanitaire qui entraine une crise économique et sociale aux conséquences considérables, le Département affirme cette fois encore qu'il est l'échelon indispensable de proximité, un amortisseur social.

MOBILISATION POUR LE SECTEUR DU TOURISME : PRÈS D'1M€ BUDGETÉ

Le tourisme constitue un des moteurs économiques de l'Ardèche avec **13% de son PIB**. Il est aussi l'un des secteurs d'activité le plus touché par la crise sanitaire avec la double pénalité de l'offre et la demande ayant subi un arrêt total, ainsi qu'un retour à des volumes d'activité d'avant crise peu probable avant au moins 2 ans. **Les pertes déjà subies sont sans précédent** et elles étaient estimées au 30 mai à pas moins de 115 millions d'euros.

Pour faire face à deux mois d'arrêt total de l'activité et un avenir sans doute profondément « chamboulé » du point de vue du tourisme, **le Département revoit sa stratégie, abonde en financement et maintient son implication dans les événementiels qui permettent de promouvoir la destination** (cf. accueil du Tour de France en septembre 2020 / soutien aux acteurs associatifs ardéchois…).

C'est la mobilisation de près d'**un million d'euros de crédits** (sur trois ans) qui va permettre de « marketer » la destination, avec notamment un effort conséquent en direction d'une clientèle de proximité. Ce plan est **piloté par l'Agence de développement touristique** (ADT).

C'est sur le fondement de ce principe de mutualisation des moyens de l'action que la proposition d'un plan de relance et de transition de notre destination, mobilisant 758 000 €, a été identifiée pour la période comprise entre juin 2020 et 2022. Cette proposition s'articule autour de **4 axes d'intervention**:

- préserver la capacité de l'économie touristique de la destination,
- relancer l'activité par cercles concentriques de marchés de proximité, avec un volet dédié à la consommation des Ardéchois.es en Ardèche,
- faire du Pass'Ardèche un levier de relance en faveur des prestataires,
- accompagner les acteurs du tourisme dans la transition de leurs pratiques et de leurs offres.

L'ADT a procédé à une analyse en profondeur de son plan d'activité 2020 et du budget qui y est consacré. Il ressort de cette analyse que la reconfiguration de ses actions et une gestion révisée des priorités au vu du contexte de crise, permettent à **l'ADT de dégager** dès cette année, à budget constant, des moyens humains et financiers. Ces derniers sont évalués à **138 000 €.** Ils seront affectés à la première phase du plan, et appellent à être complétés par **une participation du Département à hauteur de 80 000 €**, ainsi que des acteurs **partenaires du tourisme** (Offices de Tourisme, filières…) pour un montant de **20 000 €.**

Aux côtés de ces **238 000 € de financement direct,** permettant de dérouler le plan d'action 2020 (Cf. annexe 1), un allègement de la participation due des partenaires de l'ADT pour un certain nombre d'opérations ou d'outils partagés (à hauteur d'environ 80 000 €) sera aussi mis en œuvre en 2020. Les plans d'actions 2021 puis 2022 seront élaborés après analyse de la situation économique à l'issue de la saison 2020 et des besoins qui en découleront pour « doper » l'attractivité touristique de l'Ardèche.

Hôtel du Département - Quartier La Chaumette
BP 737 - 07007 Privas cedex - tél : 04 75 66 77 08
Fax : 04 75 66 77 99 - Mél : com@ardeche.fr

Une campagne de notoriété/attractivité à Paris en cours (17 au 30 juin)
L'Ardèche investit le métro et la gare Paris Lyon (celle qui dessert notre territoire) en créant un récit (l'Ardèche c'est votre avenir - maintenant, demain, après-demain- pour vos loisirs, vous y installer, pour votre qualité de vie etc.) avec de très belles images et des slogans très courts.
Affichage dans les couloirs du métro en lien avec les axes de circulation vers Gare de Lyon en utilisant un dispositif de 5 affiches successives (405 affiches 2 x 2,5 m), pour finir dans le hall de la gare sur un grand visuel (22 m²) au-dessus du principal panneau d'affichage des trains au départ. **Visuels en PJ (annexe 2)**. Campagne portée par l'ADT et le CD07.

SOUTIEN AUX STRUCTURES CULTURELLES CONVENTIONNÉES DU TERRITOIRE

Accompagner durablement les structures culturelles du territoire est un objectif majeur de la politique départementale. Porteuses de projets artistiques ou scientifiques et culturels inscrits dans le quotidien, elles constituent **un maillage d'excellence et de proximité dans une diversité de domaines**, permettant d'agir au plus près des habitants.
Dans le contexte de crise sanitaire actuel, l'ensemble de **ces structures sont fortement impactées** par l'arrêt de leurs activités de création ou de recherche, de diffusion et de médiation, avec de nombreuses problématiques liées en termes de maintien de l'emploi, de stabilisation financière et d'organisation.
Les conséquences à court terme sont déjà préjudiciables avec notamment l'annulation des manifestations rassemblant du public dont la plupart sont génératrices de recettes pour le reste de leur activité.
C'est bien **l'ensemble de l'écosystème culturel qui est concerné** avec des risques de disparition d'acteurs, notamment les plus fragiles à savoir les structures associatives, et ceux en « bout de chaîne » (équipes artistiques en particulier), avec par ailleurs des impacts indirects sur les prestataires de l'économie locale.
En proposant au vote de l'Assemblée **un règlement d'aide exceptionnel en faveur des structures culturelles conventionnées du territoire ardéchois**, l'exécutif départemental ambitionne de jouer un rôle moteur, lisible et solidaire à l'attention du tissu culturel et artistique ardéchois.
Le règlement vise en priorité les structures relevant des **secteurs culturels les plus fragiles**, tel **que le champ de l'art contemporain et des arts plastiques**, pour lequel le Département a renforcé son engagement cette année afin de favoriser sa structuration. Parallèlement la collectivité départementale intercédera pour inciter les différents partenaires publics à se mobiliser en complémentarité,

Règlement « culture » : autorisation d'engagement 2020-2022 de **280 000 €**

PASS TERRITOIRES : PROLONGATION DU DÉLAI DE DÉPÔT DES DOSSIERS COMPLETS

Le dispositif Pass' Territoires et celui en faveur des collectivités victimes du séisme du 11 novembre 2019 dont la date butoir de réception des dossiers complets était initialement fixée au 31 décembre 2020 sera reportée au 30 juin 2021. L'enjeu est de tenir compte du contexte actuel particulièrement difficile lié à la crise sanitaire du COVID 19 et de l'impossibilité d'une partie des collectivités de mettre en place leur nouvelle assemblée délibérante rapidement.

Pour mémoire les budgets consacrés à l'**investissement** de la collectivité et des tiers qu'elle accompagne s'élèvent sur deux ans (2020/2021) à **154 millions d'euros** et sont maintenus malgré la crise.

Hôtel du Département - Quartier La Chaumette
BP 737 - 07007 Privas cedex - tél : 04 75 66 77 08
fax : 04 75 66 77 99 - Mél : com@ardeche.fr

GARANTIE DE FINANCEMENT AUX ENTREPRISES

Pour les **structures ayant subi une perte de chiffre d'affaires du fait du ralentissement de l'activité des services départementaux** (ex. : Taxi, Ateliers chantiers d'insertion...), le Département s'est engagé à les accompagner. Il s'agit aujourd'hui de valider le protocole transactionnel avec **les taxis** en « marchés » avec la collectivité pour assurer le **transport des élèves handicapés**. Durant la crise les taxiteurs n'ont pu exécuter les prestations prévues au marché du fait de la fermeture des établissements scolaires. Au vu des difficultés qui en découlent, le Département a décidé de leur verser une indemnité compensatrice. Son montant représente à **50% du montant qui aurait pu être perçu en temps « normal »**, déduction faite des sommes acquises dans le cadre du marché pendant la période de crise sanitaire.

Pour mémoire les sommes affectées aux protocoles transactionnels **crise covid-19** sont de **530 000 euros**.

RECONNAITRE LE TRAVAIL SUPPLÉMENTAIRE DES AGENTS DE LA COLLECTIVITÉ

Pendant la période de confinement liée à la crise sanitaire due au Covid-19 du 17 mars au 11 mai 2020, les **assistants familiaux** ont **accueilli les enfants confiés 7 jours sur 7 et 24H sur 24**, sans scolarité en établissement, sans retour en famille, et dans la plupart des cas sans accueil relais. Au-delà de la prise en charge des surcoûts (commission permanente du 8/06/2020), l'exécutif a souhaité reconnaitre la mobilisation et l'implication de ces agents au travers **d'une prime de 700 €,** ce dans le cadre du décret du 14 mai 2020.

De même pour les **40 agents travaillant au Foyer de l'enfance**, la collectivité fait le choix de reconnaître les importantes modifications de conditions de travail des agents du foyer de l'enfance au titre du surcroît significatif de travail mentionné dans les décrets d'ores et déjà publiés. Ils bénéficieront de même d'une **prime de 700 €.**

Prime au titre de la crise sanitaire pour **253 assistant.e.s familiaux et 40 agents du Foyer de l'enfance : 205 100 €**

Hôtel du Département - Quartier La Chaumette
BP 737 - 07007 Privas cedex - tél : 04 75 66 77 08
fax : 04 75 66 77 99 - Mél : com@ardeche.fr

PLAN D'ACTIONS 2020 DU SCHEMA DES SOLIDARITES

Le schéma des solidarités est un document recensant les grandes orientations sociales pour les cinq années à venir. Véritable feuille de route, il présente pour les quatre années à venir toutes ces actions sous l'angle que le Département, compétent dans ce domaine, souhaite insuffler à sa politique sociale. Autour des 5 axes qui le compose, le Schéma des solidarités s'enrichit chaque année d'un plan d'action annuel qui décline axes et orientations et permet ainsi d'ajuster l'action de la collectivité aux besoins des habitants.

Le Département de l'Ardèche a souhaité innover pour son schéma 2020-2024. Innovation dans la préparation de ce schéma dans un premier temps : celle-ci s'est basée sur une concertation ayant eu lieu sur tout le territoire, selon la méthode SPIRAL. Près de 600 personnes ont participé à ces concertations sur un an, en répondant à deux questions : « qu'est-ce qui fait pour vous le bien-être/le mal-être du territoire ? ». Ensuite, près de 500 professionnels ont élaboré les réponses à ce bilan complet. Le schéma des solidarités 2020-2024 – voté au budget primitif 2020- a été structuré en cinq axes transversaux qui s'appuient sur les retours des bénéficiaires / habitants :
- Axe 1 : agir le plus tôt possible
- Axe 2 : accueillir, informer
- Axe 3 : aller vers
- Axe 4 : accompagner
- Axe 5 : apprendre à travailler autrement

Aujourd'hui, **les fiches-actions 2020 sont présentées** au vote des élus lors de la décision modificative. il en sera de même au cours des quatre années à venir pour une meilleure adaptation et une concrétisation plus rapide. Seront notamment présentées :

Axe agir le plus tôt possible :

- Soutenir le développement d'un réseau d'infirmiers.ères en pratique avancée (IPA) : cette action vise à s'appuyer sur ce diplôme d'Etat datant de 2018 afin de créer un réseau d'IPA, bénéfiques aux personnels de santé car leur offrant un diplôme bac + 5 au lieu de bac + 1, leur autorisant ainsi plus de pratiques médicales, et agissant de fait sur la désertification médicale en Ardèche.

- Axe accompagner :

- évaluer les dispositifs d'aide à domicile aux familles : ces dispositifs permettent aux services du Département d'apporter une solution humaine et peu contraignante à des familles faisant face à des difficultés nécessitant un soutien. Cette évaluation permet de mieux connaitre le dispositif et les retours des familles en ayant bénéficié, afin de l'ajuster si besoin.
- Associer les familles aux instances de suivi des enfants en protection de l'enfance : de nombreuses recommandations sont formulées, notamment au niveau national, pour renforcer la parole de l'enfant et de ses parents dans le cadre de la protection de l'enfance. Le projet pour l'enfant, document obligatoire, pourra par exemple être rédigé en collaboration avec eux, et ces derniers pourront également participer aux instances qui concernent leur(s) enfant(s). Cette action sera testée dans un premier temps sur trois instances : le service judiciaire d'action éducative, et les service enfance des territoires sud-est et sud-ouest

- Axe apprendre à travailler autrement :

- Coopérer pour développer des projets avec les habitants : sur le territoire sud-est du Département, les services départementaux, les 4 centres sociaux (Privas, Le Pouzin, Villeneuve-de-Berg, le Teil) et leur fédération travaillent en lien étroit depuis plusieurs années. Tous ces acteurs souhaitent concrétiser ce travail dans une charte de coopération. Le but : faire "culture commune", mais aussi apprendre à travailler autrement et mieux intégrer les habitant.e.s concerné.e.s dès le départ.

Hôtel du Département - Quartier La Chaumette
BP 737 - 07007 Privas cedex - tél : 04 75 66 77 08
Fax : 04 75 66 77 99 - Mél : com@ardeche.fr

CENTRE DE SANTE DÉPARTEMENTAL

Avec ses particularités géographiques, le vieillissement de la population, les problématiques propres à la ruralité et la situation générale du milieu médical aujourd'hui, l'accès aux soins en Ardèche est de plus en plus en plus difficile. Fort de ce constat, le Département se positionne comme acteur clé de la politique santé.

Le Département propose des solutions innovantes qui peuvent parer au constat de la désertification médicale*. L'une d'entre elles est **la création d'un centre de santé départemental**. Le Département finance ce projet, solution "gagnant-gagnant" qui renforce l'accès au soin sur le territoire, tout en proposant un confort de vie au personnel médical : statut salarié, horaires fixes et maitrisés, exercice groupé de la médecine, secrétariat médical, accompagnement à l'installation professionnelle du conjoint éventuel. Dans l'optique d'une **ouverture du centre en septembre 2020**, les élus sont invités à voter la création administrative de la structure, la création du budget annexe, et le vote de ce budget annexe pour la période courant du 1er septembre au 31 décembre 2020. Ce budget inclut le recrutement d'a minima **trois professionnels de santé** : deux équivalents temps-plein (ETP) de médecins généralistes et un ETP d'infirmier ou infirmière en pratique avancée (IPA). Le Centre de Santé s'articulera entre **son siège à Privas, deux antennes dans la Vallée de l'Eyrieux et une au nord-est du bassin albenassien**.

Mais c'est aussi en poursuivant les plans d'actions es années précédentes et en les renforçant. C'est d'une part via **la télémédecine**, qui a fait l'objet d'un accord avec l'ARS (agence régionale de santé) en 2018. A ce titre le Département va voter le **soutien au déploiement de projets sur le territoire** en lien avec l'appel à projets Département/ARS orienté autour des thématiques prioritaires de l'accès aux soins des personnes âgées en établissement et l'accès aux consultations de recours ou d'expertise sur les maladies chroniques a permis l'émergence de plusieurs projets **favorisant la coopération entre établissements ardéchois**. Le CH sainte Marie, le CHAN, le GCSMS « Au fil de l'âge en Ardèche » et l'Ehpad les myrtilles vont bénéficier d'un appui financier pour leur projet qui permettent un maillage fin du territoire en matière de renforcement de l'accès aux soins et à la santé, qui permettent de limiter les déplacement des patients, et favorisent fla prise en charge globale des patients.

D'autre part, en mettant en oeuvre de **nouvelles actions pour la lutte contre la désertification médicale** en déployant des actions qui renforcent l'attractivité du territoire et à destination spécifique des professionnels de santé (**appel à projets** "lutte contre la désertification médicale") et avec la création d'une **aide en direction des étudiants infirmiers en pratique avancée**.

***Santé en Ardèche : état des lieux**

- nombre de médecins pour 1 000 habitants toutes spécialités confondues s'établit aujourd'hui à 3 en Ardèche, contre 6,6 sur le territoire national. L'Ardèche dispose également d'1 pharmacien pour 1 000 habitants (13,79 au national) et de 8 infirmiers pour 1 000 habitants (12,55 au national)
- Spécificité du territoire ardéchois, certaines spécialités médicales sont non ou sous représentées (allergologie, ophtalmologie, orthophonie).
- Bon nombre de professionnels de santé sont situés dans la vallée du Rhône, entraînant des déplacements pour les personnes résidant loin de cette zone géographique.
- L'Ardèche enregistre un nombre de communes dont la population serait située à plus de 20 minutes d'un médecin généraliste (20%) qui la classe dans les niveaux les plus élevés en France.

Le 29 juin, **l'Hôtel du Département sera le siège du « Ségur de la santé ardéchois »** sur proposition de Laurent Ughetto au Directeur général de l'ARS

Hôtel du Département - Quartier La Chaumette
BP 737 - 07007 Privas cedex - tél : 04 75 66 77 08
Fax : 04 75 66 77 99 - Mél : com@ardeche.fr

BUDGET PARTICIPATIF DE LA JEUNESSE EN ARDÈCHE

La participation et l'engagement citoyens constituent un enjeu démocratique majeur. Les partenaires du projet AJIR dont le Département est le chef de file se lancent dans l'expérience du budget participatif en l'orientant vers les jeunes. A l'heure où inventer le monde à venir est plus important que jamais, ils ont souhaité donner directement la parole à la jeunesse ardéchoise pour imaginer, ensemble, l'Ardèche de demain. Pour cette "première", 300 000€ sont alloués aux projets à venir (dans une limite de 30 000 € par projet).

Un budget participatif est un processus de démocratie participative dans lequel des citoyens non-élus peuvent affecter une partie du budget de la collectivité territoriale. Au-delà du vote des projets, le budget participatif vise aussi à faire intervenir les jeunes à d'autres étapes importantes de l'action publique, notamment dans l'écriture du règlement, la communication du dispositif, le montage et le portage de projets. Le budget participatif de la jeunesse en Ardèche (budget participatif jeunesse) concrétise une ambition du projet AJIR lancé en 2016 : celle de la participation des jeunes Ardéchois.es à la construction des politiques publiques. Il a été construit grâce à la mobilisation des 11-30 ans, partout en Ardèche, dès son lancement, marqué par un questionnaire en ligne qui a récolté plus de 200 réponses. **Un groupe de 20 jeunes s'est ensuite chargé de la rédaction du règlement** présenté en assemblée départementale.

Participation, transition écologique et inclusion de l'ensemble des Ardéchois.es sont les priorités dégagées par les jeunes, prêts à être au cœur de la fabrique des politiques publiques ardéchoises. La nature des projets sera donc encadrée : ces derniers devront par exemple relever de l'intérêt général, être réalisés en Ardèche, et correspondre aux thématiques portées par le Département (transition et écologie, citoyenneté, vie sociale et culturelle, mobilité et déplacements, emploi et économie de proximité, enfance, éducation, jeunesse, solidarités, formation et études, sports et loisirs).

Un questionnaire adressé aux jeunes ardéchois (230 participants) a permis d'identifier les thématiques prioritaires pour les jeunes. Il a également permis de définir quelques grands principes de fonctionnement du budget participatif : que toute personne ou structure ardéchoise puisse déposer un projet, que tous les habitants de l'Ardèche puissent voter pour les projets, que les votes puissent être en ligne sur l'ensemble des projets et qu'un vote en présentiel soit organisé pour les projets ayant reçu le plus de votes en ligne, que les porteurs viennent présenter leurs projets. C'est ce **règlement qui est présenté le 22 juin** aux votes des élus et qui marquera le lancement « officiel » de la démarche d'interpellation notamment via la plateforme **jeparticipe.ardeche.fr**

LE TEIL : UN PROJET PARTENARIAL D'AMENAGEMENT POUR LA RECONSTRUCTION

Lors du séisme du 11 novembre 2019, la commune de Le Teil a été particulièrement touchée et de très nombreux bâtiments, ouvrages d'art, voirie ont été gravement endommagés. La reconstruction de la commune constitue aujourd'hui une priorité collective qui doit s'organiser dans une réflexion d'ensemble.

C'est une véritable **stratégie post-séisme** qu'il est nécessaire de mettre en œuvre en s'appuyant sur la **vision d'aménagement et de développement** de la Commune et de la Communauté de communes dans le cadre de l'exercice de leurs compétences. Cette volonté se concrétise dans le cadre d'un **Projet partenarial d'aménagement (PPA)*,** un cadre contractuel prévu par la loi du 28 novembre 2018 pour l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN).

D'une durée prévisible de 12 ans (avenant possible), le PPA permet dans le cadre du projet de reconstruction de coordonner les efforts opérationnels et financiers de tous les partenaires afin définir une stratégie d'intervention phasée, déterminer les leviers d'intervention les plus pertinents sur l'habitat, le commerce, les espaces publics et les équipements ainsi que les montages opérationnels et financiers de ces interventions, d'identifier les différents outils à mobiliser et bâtir une stratégie articulant l'intervention de différents financeurs, d'établir les actions qui pourront être conduites dans les cadres existants et les cadres nouveaux à mettre en place.

En approuvant ce PPA, le Conseil départemental s'engage à accompagner financièrement les actions définies dans le cadre de ses **financements de droit commun**, mais aussi dans le cadre d'une **enveloppe spécifique de 550 000 €,** en déclinaison de l'enveloppe de 1 M€ ouverte suite à la catastrophe.

*** Les partenaires du PPA**

l'Etat, la Communauté de communes Ardèche Rhône Coiron, la Commune du Teil, le Conseil départemental de l'Ardèche, le Conseil régional Auvergne Rhône Alpes, l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH), l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), l'Etablissement public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA), l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), Ardèche Habitat, la Banque des territoires, Action logement, le Pays d'art et d'histoire du Vivarais méridional.

Hôtel du Département - Quartier La Chaumette
BP 737 - 07007 Privas cedex - tél : 04 75 66 77 08
Fax : 04 75 66 77 99 - Mél : com@ardeche.fr

LABO DE LA TRANSITION #2 :
11 PROJETS LABELLISES AVEC UN NOUVEAU JURY

Dans le prolongement de la démarche « Ardèche en transition » et de la signature du Contrat de transition écologique signé en septembre 2019, le Département a souhaité décliner l'an dernier en interne un dispositif intitulé "Labo de la transition".

Doté d'un budget d'un million d'euros, le « Labo de la transition » apporte un soutien financier et une reconnaissance à des projets initiés par les services du Département. Projets novateurs qui favorisent dans leur concept ou dans leur réalisation la transition écologique et solidaire de la collectivité.

Les **projets doivent s'inscrire dans les priorités identifiées lors de la semaine de la transition** organisée en septembre 2018([1]).

En présentant en 2019, lors de la première édition, une vingtaine de projets par le biais de leur service ou de leur direction (qui doit financer le projet à hauteur de 45 %), mais aussi en postulant pour participer au jury, les agents de la collectivité se sont véritablement « emparés » du dispositif. 17 projets ont alors été retenus pour leur innovation et leur pertinence au regard des enjeux de la transition.

Face à ce succès, le Conseil départemental a décidé de proposer à nouveau le dispositif en 2020 avec une modification du règlement, et ce, notamment dans la composition du jury.

Présidé par le président du Département, il est composé de 5 élus départementaux, de 5 agents départementaux, de 5 jeunes Ardéchois de moins de 30 ans et d'une personnalité qualifiée : François Gemenne.

Ce dernier, spécialiste des questions de géopolitique de l'environnement et des migrations, interviendra le 18 septembre prochain lors d'une conférence-débat organisée dans le cadre d'une journée consacrée au CTE. Par ailleurs, les lecteurs de Reliefs le retrouveront dans le prochain numéro à paraître fin juin dans une interview illustrant le dossier spécial Covid-19.

L'appel à projet a été lancé le 15 janvier 2020 et la date limite de candidature était le 13 mars 2020. Le jury, s'est réuni en visioconférence le 29 mai.

Pour cette **2e édition, 11 projets ont été retenus** :

- Boîte à clé pour autopartage
- Budget participatif pour les jeunes ardéchois
- Accompagnement de la démarche Ardèche en transition dans les secteurs de la culture, du sport et de la jeunesse
- Accompagnement à la création du laboratoire d'Innovation et de formation sociales
- Mon collège s'engage (en particulier l'acquisition d'équipements pour la production d'eau ozonée)
- Médiapop Sud Ardèche
- La petite enfance en transition
- Prestations durables pour les SIAE
- Promotion de l'approche SPIRAL
- Sport bien-être à destination des personnes en situation de précarité
- Soutien aux projets de télémédecine en Ardèche

[1] éduquer à la transition ; impliquer l'ensemble des acteurs et des citoyens dans la transition ; économiser et partager la ressource en eau ; économiser l'énergie ; - produire de l'énergie renouvelable ; restaurer et conquérir des surfaces agricoles et réhabiliter le foncier délaissé ; accompagner les filières agricoles au changement climatique ; accompagner les filières agricoles aux nouveaux modèles de consommation ; organiser l'exploitation raisonnée des forêts ardéchoises ; réduire l'impact social et écologique des mobilités. Avec deux axes transversaux : l'innovation sociale et le numérique.

Hôtel du Département - Quartier La Chaumette
BP 737 - 07007 Privas cedex - tél : 04 75 66 77 08
Fax : 04 75 66 77 99 - Mél : com@ardeche.fr

MUSEAL : UN PROJET SCIENTIFIQUE, CULTUREL ET TERRITORIAL

Lorsque le Département de l'Ardèche a inauguré MuséAl en 2013, ce nouvel établissement culturel avait pour mission de devenir rapidement une référence en matière d'éducation, de patrimoine et de tourisme.
Aujourd'hui, MuséAl remplit son rôle de fédérateur culturel territorial et ce sont près de 300 000 visiteurs qui ont été accueillis - scolaires, locaux, partenaires et touristes – attirés par une offre ludo-pédagogique de qualité.
A l'approche de son 10e anniversaire, MuséAl doit proposer des orientations stratégiques à même de lui permettre d'accueillir toujours mieux l'ensemble des usagers.

Le **projet scientifique, culturel et territorial 2020-2022** guide donc les actions à venir et permettra à l'établissement de poursuivre son positionnement en tant que pôle culturel de référence, moteur sur le territoire, et inscrit au cœur de la politique culturelle départementale.
Cette **feuille de route, élaborée après une phase diagnostic et une phase de concertation interne**, comporte **trois grandes orientations** qui pourront structurer les prochaines années d'existence de MuséAl :

- **Établissement patrimonial de référence** : la position de MuséAl en lien avec le Département de l'Ardèche, le site et les collections d'Alba-la-Romaine impose à l'établissement de devenir une référence à l'échelle de son territoire dans la gestion d'un patrimoine d'intérêt national.
- **Positionnement et rayonnement territorial** : malgré le fort attachement de MuséAl à son territoire, l'établissement est insuffisamment inscrit dans son paysage culturel. Cette situation est à améliorer pour affirmer plus fortement le sens des missions d'un établissement départemental.
- **Transition vers une utilisation optimale et durable des ressources** : grâce aux moyens dévolus à MuséAl, à la qualité du travail fourni et au contexte dans lequel il s'inscrit, de nombreuses ressources sont disponibles. Leur usage doit être optimisé et davantage structuré pour aller plus loin dans les projets sans augmenter le coût financier, humain et environnemental des actions.

MuséAl en 2019 :
43 ateliers différents proposés aux scolaires et au grand public / **81** visites grand public programmées en 2019 / **22** événements programmés en 2019 / **7** conférences grand public programmées en 2019 /
258 jours d'ouverture aux visiteurs individuels en 2019 / **12 258** personnes ont fréquenté le musée en 2019

Hôtel du Département - Quartier La Chaumette
BP 737 - 07007 Privas cedex - tél : 04 75 66 77 08
Fax : 04 75 66 77 99 - Mél : com@ardeche.fr

ANNEXE 1

La réaffectation des sommes en faveur du plan de relance en 2020 va permettre :

- d'abonder le fonds mutualisé de communication Comité régional du tourisme (plan global de 4,5 M€ sur 2 ans doté de 500 000 euros par les Départements AURA) pour ancrer durablement la destination Ardèche dans les stratégies régionales.
- de développer une communication "produits" autour des séjours possibles en Ardèche avec offres de "surclassement". Chaque prestataire propose une forme de surclassement – allongement de la durée d'une prestation, allongement de la durée de séjour, surclassement hôtelier, ajout d'un Pass'Ardèche gratuit à la réservation, etc.
- réaliser des campagnes de notoriété (en cours sur Paris – affichage métro/gare-, à venir en TV sur France 3, + sur tous les canaux numériques / réseaux sociaux ADT et partenaires)
- développer la gestion relation clientèle (réactivation et achats de fichier en visant 250 000 contacts
- de mettre en œuvre une plate-forme d'information unique sur toute l'Ardèche avec Tchat en ligne / numéro unique ouvert 7j/7 dont les permanences sont mutualisées entre ADT et OT. Aucune demande n'est laissée sans réponse sous 1h
- de faire un envoi gratuit du magazine « Émerveillés par l'Ardèche » à l'ensemble des clients qui n'ont pas pu venir en Ardèche entre le 17 mars et 11 mai (estimatif : 4 000 routages)
- de financer la mise en place d'une opération « Pass'Ardèche + » (Pass élargi). Elle consiste à faire du Pass Ardèche (dispositif proposé par l'association Ardèche Loisirs et Patrimoines qui permet un accès libre à 35 sites de visite sur le département) le support d'une offre touristique « surclassée » pour les visiteurs, et une stimulation pour les Ardéchois.es à visiter leur département. Le dispositif est décliné en 3 volets :
  - Un « Pass'Ardèche » qui devient un « Pass'Ardèche + », donnant accès à des offres promotionnelles, cadeaux, auprès de prestataires ardéchois (restaurants, hébergeurs…).
  - 500 pass offerts à des Ardéchois.es sur la base d'un pass 6 jours acheté, un pass 6 jours offerts
  - Des « Pass'Ardèche » offerts aux visiteurs par des hébergeurs pour des séjours d'une semaine (financement de ce volet par les hébergeurs)
- de mettre en place un dispositif de suivi de la e-réputation des entreprises (hors financement plan de relave) à l'échelle de toute la destination permettant le suivi de 1 500 professionnels sera opérationnel dans le courant de l'été et fera l'objet d'une déclinaison à l'échelle de chaque Office de Tourisme à compter de l'automne.

Enfin concernant le volet aide aux entreprises touristiques, l'architecture actuelle des dispositifs d'aide mis en place par l'Etat et la Région au début de la crise, complétée par les annonces du plan tourisme du 14 mai (chômage partiel, reports et annulations de charges, prêts de trésorerie, renforcement des fonds propres) permet aujourd'hui de répondre à l'urgence des difficultés des professionnels ardéchois. Il paraît opportun d'envisager de réaliser à l'automne un nouvel état des lieux, au plus près du terrain, de la situation économique des professionnels ardéchois en sortie de saison afin d'envisager, le cas échéant, des interventions ciblées en lien avec les intercommunalités. Une enveloppe pourrait être réservée pour ce volet en 2021-2022.

Il est par ailleurs souhaitable que cet évènement nous invite à raisonner de façon différente nos stratégies touristiques, et ce en accélérant certaines évolutions que nous avions déjà nettement perçues. Car à l'évidence, le tourisme de demain sera de plus en plus un tourisme de proximité, un tourisme inclusif, un tourisme de circuits courts, un tourisme de plus en plus durable. Dans une telle trajectoire, l'Ardèche ne manquera pas d'arguments.

Hôtel du Département - Quartier La Chaumette
BP 737 - 07007 Privas cedex - tél : 04 75 66 77 08
Fax : 04 75 66 77 99 - Mél : com@ardeche.fr

ANNEXE 2

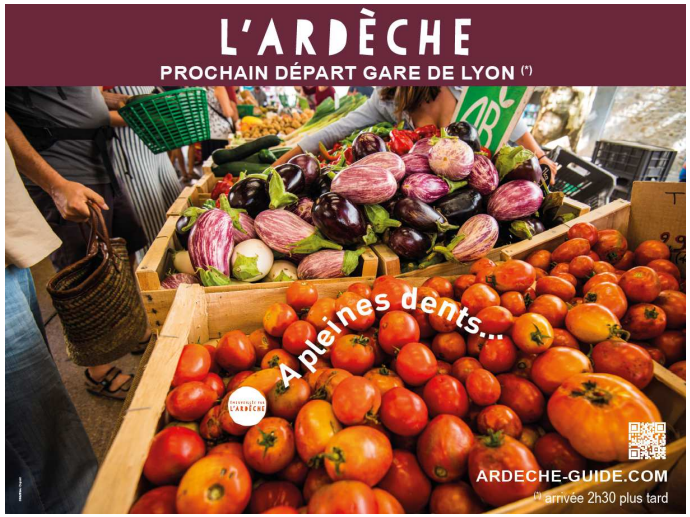

L'ARDÈCHE

POUR UN DÉPART IMMÉDIAT
C'EST ICI !

ÉMERVEILLÉS PAR L'ARDÈCHE

ARDECHE-GUIDE.COM